

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

## Recueil spécial n° 1 - Juillet 2002

### Sommaire

1.	D.R.D.A.F. HAUTE NORMANDIE.....	2
1.1.	Tous services .....	2
	02-0236-Arrêté fixant l'ouverture d'un recrutement externe sans concours d'agent administratif des services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales pour le département de la Seine-Maritime .....	2

# 1. D.R.D.A.F. HAUTE NORMANDIE

## 1.1. Tous services

### 02-0236-Arrêté fixant l'ouverture d'un recrutement externe sans concours d'agent administratif des services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales pour le département de la Seine-Maritime

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales

#### AVIS DE RECRUTEMENT

Un recrutement externe sans concours d'**Agent administratif** des services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales est ouvert pour le département de Seine-Maritime.

Le nombre de poste et leur localisation sont fixés de la manière suivante :

Spécialité	Nombre de poste	Localisation
Agent administratif	1	D.R.D.A.F de ROUEN

Ce recrutement externe est ouvert à tous publics sous réserve de remplir les conditions générales d'accès à la Fonction publique :

- posséder la nationalité française ;
- Conformément à l'article 12 du décret n°95-370 du 16 avril 1995, l'accès au corps des agents des services techniques de formation et de recherche est ouvert aux ressortissants de la Communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autre que la France.
- jouir des droits civiques ;
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire ;
- pour les candidats masculins, se trouver en position régulière au regard du code du service national
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- aucune limite d'âge, ni diplôme ne sont requis;

Le recrutement comprend :

une première phase : **sélection sur dossier**

La commission examine les dossiers et fixe la liste des candidats qu'elle auditionnera.

Une deuxième phase : **audition des candidats retenus par la commission.**

Chaque candidat sera averti individuellement par écrit de la décision de la commission. De plus la liste des candidats convoqués à l'audition sera affichée à l'adresse ci-dessous.

***Le dossier de candidature devra comporter :***

- une lettre de candidature ;
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés, en précisant leur durée ;
- un justificatif de position régulière au regard du code du service national (pour les candidats masculins) ;
- photocopie de la carte d'identité.

Ce dossier complet devra parvenir au plus tard **le vendredi 9 août 2002** à l'adresse suivante :

**Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt**  
**Secrétariat Général – Isabelle DESLANDES**  
**Cité Administrative Saint Sever**  
76032 ROUEN CEDEX

Joindre une enveloppe (format 22/11) affranchie à 0,46€ portant les nom, prénom et adresse complète dudemandeur.

**Clôture des inscriptions : 9 août 2002 (cachet de la poste faisant foi)**